

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 1 de 10

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Xthetic® denture fx

Groupe du produit: Composant liquide
UFI: 77N8-9EVG-2602-J0GG

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Pour caractériser les prothèses dentaires

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AcrylX GmbH
Rue: Industriestraße 7
Lieu: D-61191 Rosbach v.d.H.

Téléphone: +49 (0) 6007 - 9382 300 Téléfax: +49 (0) 6007 - 9382 390

e-mail: info@acrylx.com

Interlocuteur: Oliver Wesner Téléphone: 320

e-mail: info@acrylx.com Internet: www.acrylx.com

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle

diméthacrylate de 1,4-butanediol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

|                              | Xthetic® denture fx    |              |
|------------------------------|------------------------|--------------|
| Date de révision: 31.01.2023 | Code du produit: 1-902 | Page 2 de 10 |

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2) pour

l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans comme déchet dangereux - conformément à la

législation locale et nationale - incinérateur approprié et agréé pour les déchets

organiques combustibles.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Mélange à base de méthacrylate de méthyle.

### Composants dangereux

| Nº CAS    | Substance   | Substance                        |                  |  |  |  |
|-----------|---|----------------------------------|------------------|--|--|--|
|           | Nº CE   | Nº Index                         | N° REACH         |  |  |  |
|           | Classification (Règlement (CE) nº 1                                       | 272/2008)                        |                  |  |  |  |
| 80-62-6   | méthacrylate de méthyle   |                                  |                  |  |  |  |
|           | 201-297-1   |                                  | 01-2119452498-28 |  |  |  |
|           | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335 |                                  |                  |  |  |  |
| 2082-81-7 | diméthacrylate de 1,4-butanediol  | diméthacrylate de 1,4-butanediol |                  |  |  |  |
|           | 218-218-1   |                                  | 01-2119967415-30 |  |  |  |
|           | Skin Sens. 1; H317  |                                  |                  |  |  |  |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS  | N° CE                             | Substance   | Quantité   |  |  |
|---|-----------------------------------|---|------------|--|--|
|   | Limites de conc                   | imites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                         |            |  |  |
| 80-62-6   | 201-297-1                         | 1 méthacrylate de méthyle   |            |  |  |
|   | par inhalation:<br>DL50 = >5000 r | CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: ng/kg |            |  |  |
| 2082-81-7   | 218-218-1                         | diméthacrylate de 1,4-butanediol  | 5 - < 10 % |  |  |
| dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg |                                   |   |            |  |  |

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

# Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 3 de 10

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

# Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 4 de 10

### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Information supplémentaire

Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger des radiations solaires directes.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS  | Désignation             | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie    | Origine |
|---------|-------------------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 80-62-6 | Méthacrylate de méthyle | 50  | 205   |       | VME (8 h)    |         |
|         |                         | 100 | 410   |       | VLE (15 min) |         |

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS  | Désignation                    |          |  |                    |  |  |
|---|--------------------------------|----------|--|--------------------|--|--|
| DNEL type   | Voie d'exposition Effet Valeur |          |  |                    |  |  |
| 80-62-6   | méthacrylate de méthyle        |          |  |                    |  |  |
| Salarié DNEL, à long terme par inhalation 208 mg/m³ |                                |          |  |                    |  |  |
| Salarié DNEL,                                       | à long terme                   | dermique |  | 17 mg/kg p.c./jour |  |  |

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés. Pour protéger des projections : butyle ; EN 374. Pour protéger contre l'immersion : butyle ; 0,7 mm ou plus d'épaisseur, EN 374. L'adéquation des gants doit être convenue avec le fabricant. Changer de gants en cas de contamination ou si le temps de pénétration est dépassé. Résistance du matériau des gants : voir les informations du fabricant de gants.

## Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 5 de 10

#### **Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire appropriée si les mesures techniques sont inadéquates ou non disponibles et qu'une exposition est à prévoir qui dépasse la DNEL (niveau d'exposition dérivé en dessous duquel la substance ne cause aucun danger pour la santé humaine). Un masque respiratoire approprié avec filtre de type A (EN141 ou EN405) est recommandé. Un appareil respiratoire autonome peut être nécessaire si des concentrations de vapeur particulièrement élevées se forment.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Liquide
incolore
caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

-48 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

-48 °C

100,5 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

12,5 vol. %

Point d'éclair:

10 °C

Température d'auto-inflammation: 421 °C
Température de décomposition: non déterminé
pH-Valeur: non déterminé

Hydrosolubilité: 12,5 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: 1,38
Pression de vapeur: 36 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 15,5 °C): 0,949 g/cm³
Densité de vapeur relative: 3,5

(à 20 °C)

### 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

# Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Viscosité dynamique: 0,53 mPa·s

(à 20 °C)

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Facilement inflammable, Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 6 de 10

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Protéger des radiations solaires directes.

# 10.5. Matières incompatibles

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél contrôlé

|                                 | Dose         | ∟spece | Source |
|---------------------------------|--------------|--------|--------|
| DL50, orale                     | 7870 mg/kg   | Rat    |        |
| DL50, cutanée                   | > 5000 mg/kg | Lapin  |        |
| CL50, inhalation (vapeur) (4 h) | 78 mg/l      | Rat    |        |

| Nº CAS    | Substance                |               |           |        |          |         |
|-----------|--------------------------|---------------|-----------|--------|----------|---------|
|           | Voie d'exposition        | Dose          |           | Espèce | Source   | Méthode |
| 80-62-6   | méthacrylate de méthyle  |               |           |        |          |         |
|           | orale                    | DL50<br>mg/kg | >5000     | Rat    | OCDE 401 |         |
|           | cutanée                  | DL50<br>mg/kg | >5000     | Lapin  |          |         |
|           | inhalation vapeur        | CL50          | 29,8 mg/l | Rat    |          |         |
| 2082-81-7 | diméthacrylate de 1,4-bu | ıtanediol     |           |        |          |         |
|           | orale                    | DL50<br>mg/kg | > 10000   | Rat    |          |         |
|           | cutanée                  | DL50<br>mg/kg | > 3000    | Lapin  |          |         |

# Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; diméthacrylate de 1,4-butanediol)

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 7 de 10

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

| Nº CAS    | Substance                         |               |         |           |   |          |         |
|-----------|-----------------------------------|---------------|---------|-----------|---|----------|---------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose          |         | [h]   [d] | Espèce                                      | Source   | Méthode |
| 80-62-6   | méthacrylate de méthyle           |               |         |           |   |          |         |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>mg/l  | > 79    | 96 h      | Oncorhynchus mykiss<br>(Truite arc-en-ciel) | OCDE 203 |         |
|           | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r<br>mg/l | > 110   | 72 h      | Selenastrum<br>capricornutum                | OCDE 201 |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50          | 69 mg/l | 48 h      | Daphnia magna (puce<br>d'eau géante)        | OCDE 202 |         |
|           | Toxicité pour les crustacés       | NOEC          | 37 mg/l | 21 d      | Daphnia magna (puce<br>d'eau géante)        | OCDE 202 |         |
| 2082-81-7 | diméthacrylate de 1,4-butanediol  |               |         |           |   |          |         |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50<br>mg/l  | 32,5    | 96 h      | Oncorhynchus mykiss<br>(Truite arc-en-ciel) |          |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l  | 7,51    | 48 h      | Daphnia magna (puce<br>d'eau géante)        | OCDE 211 |         |
|           | Toxicité pour les crustacés       | NOEC<br>mg/l  | 7,51    |           | Selenastrum<br>capricornutum                |          |         |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS    | Substance                        | Log Pow |
|-----------|----------------------------------|---------|
| 80-62-6   | méthacrylate de méthyle          | 1,38    |
| 2082-81-7 | diméthacrylate de 1,4-butanediol | 3,1     |

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

### Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 8 de 10

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### Code d'élimination des déchets - Produit

070208

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

| 14.1. Numéro ONU ou numéro | UN 1247 |
|----------------------------|---------|
|                            |         |

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2N° danger:339Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

**Autres informations utiles (Transport terrestre)** 

SAPT: > 60 °C

# **Transport fluvial (ADN)**

| 14.1. Numéro ONU ou numéro | UN 1247 |
|----------------------------|---------|
|                            |         |

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2

# Autres informations utiles (Transport fluvial)

SAPT: > 60 °C

# Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1247

d'identification:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Xthetic® denture fx Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 9 de 10

14.2. Désignation officielle de METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

П 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: 3 Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): 1 I Quantité exceptée: F2 EmS: F-E. S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)** 

SAPT: > 60 °C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1247

d'identification:

14.2. Désignation officielle de METHYL METHACRYLATE MONOMER. STABILIZED

transport de l'ONU:

3 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 3 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L Passenger LQ: Y-341 Quantité exceptée: F2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L 364 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 60 L IATA-Quantité maximale (cargo):

Autres informations utiles (Transport aérien)

SAPT: > 60 °C

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

I 'FNVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 90 % (854,1 g/l) 2004/42/CE (COV): 90 % (854,1 g/l)

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Xthetic® denture fx

Date de révision: 31.01.2023 Code du produit: 1-902 Page 10 de 10

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

| Classification      | Procédure de classification         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225  | Sur la base des données de contrôle |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul                   |
| Skin Sens. 1; H317  | Méthode de calcul                   |
| STOT SE 3; H335     | Méthode de calcul                   |

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)